

Fiche réflexe

TIR À VUE IGUANES COMMUNS

LE PROTOCOLE DE TIR À VUE PERMET D'ÉLIMINER LES IGUANES INVASIFS PRÉSENTS SUR DES ZONES NON ACCESSIBLES À LA CANNE ET À LA MAIN. RETROUVEZ CI-DESSOUS LES ÉTAPES À SUIVRE POUR METTRE EN ŒUVRE LE TIR À VUE SUR DES IGUANES COMMUNS DE MANIÈRE SÛRE ET EFFICACE, EN CONFORMITÉ AVEC LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES.

1 - MATÉRIEL NÉCESSAIRE AU TIR

- **Carabine à air comprimé** de calibre 5,5 mm puissance de 45J équipée d'une **lunette de tir de qualité supérieure**
- **Plombs** de 5,5 mm à tête plate,
- **Télémetre** pour évaluation fine de la distance de tir,
- **Canne de Pirsch** pour stabiliser l'arme,
- **Perche** de minimum 3,5 m + crochet pour la collecte des cadavres,
- **Chasubles** individuelles pour se signaler,
- **Lunettes de protection**,
- **Jumelles** et **sacs poubelle**.



2 - GESTION ET TRANSPORT

Stockage Carabine 45J (arme de catégorie C):

- En armoire forte,
- Démontage d'un élément rendant immédiatement l'arme inutilisable,
- Registre d'entrée et de sortie.

Transport de l'arme :

- Mallette de transport,
- Munitions stockées à part.

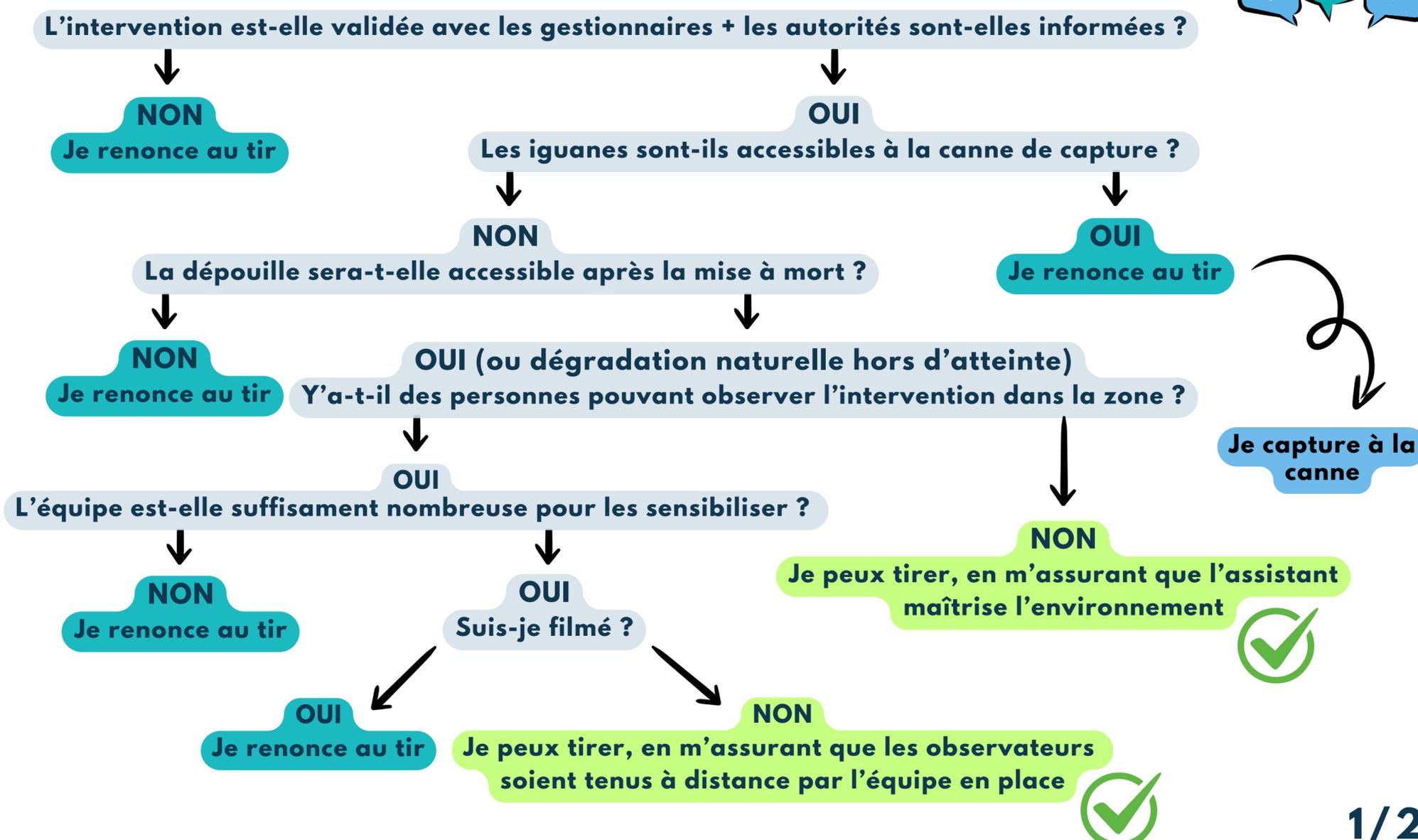
Réglage de la lunette de visée en stand de tir

3 - PRÉPARATION DE L'ACTION

- **Validation de l'intervention** avec PNA / DEAL / Gestionnaire du site à traiter
- **Information** des services communaux + police / gendarmerie du site d'intervention :
 - Au plus tard 24h avant l'intervention,
 - Préciser la date, le lieu et l'heure de l'action,
 - Si urgence, joindre les services de police avant de sortir l'arme de sa housse,
- Prévoir un **compte rendu de l'action** à transmettre à la DEAL et l'équipe PNA.



4 - SÉCURITÉ : LES QUESTIONS À SE POSER AVANT LE TIR



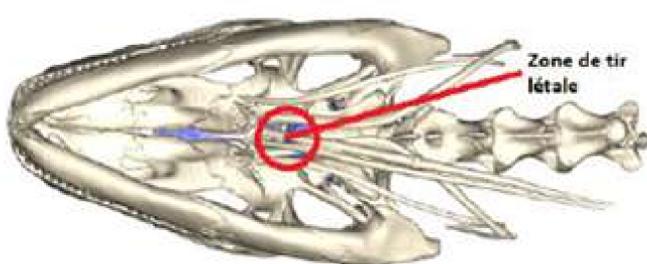
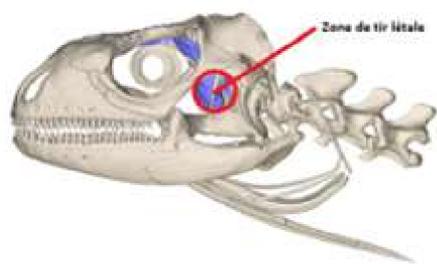
TIR À VUE IGUANES COMMUNS

LE PROTOCOLE DE TIR À VUE PERMET D'ÉLIMINER LES IGUANES INVASIFS PRÉSENTS SUR DES ZONES NON ACCESSIBLES À LA CANNE ET À LA MAIN. RETROUVEZ CI-DESSOUS LES ÉTAPES À SUIVRE POUR METTRE EN ŒUVRE LE TIR À VUE SUR DES IGUANES COMMUNS DE MANIÈRE SÛRE ET EFFICACE, EN CONFORMITÉ AVEC LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES.

5 - DÉROULEMENT DE L'ACTION

- Respect de la propriété privée
- Composition de l'équipe et signalisation : **2 personnes minimum** (tireur accompagné d'un assistant) ou + si la zone est fortement fréquentée
- **Contrôle de l'environnement de tir** : identifier la meilleure trajectoire en garantissant le bien des personnes, bâtiments, véhicules et animaux domestiques
- Discrétion : éviter les actions devant un public non sensibilisé, pas de films ou photos
- **Respect de la distance** : entre 6 et 15 m
- Stabilisation du tir : canne de Pirsch ou tout autre élément fixe permettant une stabilité afin de garantir une létalité satisfaisante
- **Zone de tir létale** : à la base de la tête et derrière l'œil
- **Rendre compte du nombre de tirs effectués pour la mise à mort** : ne doit pas dépasser 3 plombs par individus

LIMITES : je modifie mon angle, j'attends un déplacement de l'iguane ou je renonce



RÈGLES À RETENIR - ACDC

- **ARME** : Je considère que mon **arme** est toujours chargée (je la manipule donc toujours de la même manière avec la sécurité qui s'impose)
- **CANON** : Le **canon** de mon arme est toujours dirigé sur la cible
- **DOIGT** : Mon **doigt** vient sur la queue de détente uniquement au moment du tir (le reste du temps, mon index se situe le long de la carcasse)
- **CIBLE** : Je suis sûr de ma **cible** et de son environnement direct

CONTACTS UTILES

- Annuaire des **Mairies du PLIC** : QR code
- Numéro Unique de **Signalement des IC** : 05.96.50.57.58
- **ONF Martinique - PNA** : 06.96.26.74.51 - 06.96.26.69.62
- Contact **Iguanes DEAL** : eee972@developpement-durable.gouv.fr
- Contact **SD-OFB** : SD972@ofb.gouv.fr

